AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5552 6373 Fax: 5517844
Website: www.au.int

SC26106 – 56/2/24

CONSEIL EXÉCUTIF
Trente-sixième session ordinaire
6 - 7 février 2020
Addis Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1213(XXXVI) Add.3
Original : Anglais

PROMOUVOIR UNE COLLABORATION ET UNE COOPÉRATION PLUS ÉTROITES ENTRE L'UNION AFRICAINE, LA DIASPORA AFRICAINE (6E RÉGION), LES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE ET LES RÉGIONS DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE

(Point proposé par le Kenya)

PROMOUVOIR UNE COLLABORATION ET UNE COOPÉRATION PLUS ÉTROITES ENTRE L'UNION AFRICAINE, LA DIASPORA AFRICAINE (6E RÉGION), LES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE ET LES RÉGIONS DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE

(Point proposé par le Kenya)

Historique :

Les États membres de l'Union africaine, en adoptant l'Acte constitutif, ont affirmé, entre autres, leur inspiration par les nobles idéaux qui ont guidé les pères fondateurs de notre organisation continentale et des générations de panafricanistes dans leur détermination à promouvoir l'unité, la solidarité, la cohésion et la coopération entre les peuples d'Afrique et les États africains ;

Le précurseur de l'Union africaine, l'Organisation de l'Unité africaine, a joué un rôle déterminant et inestimable dans la libération du continent, l'affirmation d'une identité commune et le processus de réalisation de l'unité de notre continent, et a fourni un cadre unique pour notre action collective en Afrique et dans nos relations avec le reste du monde ;

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 68/237 le 23 décembre 2013 et a proclamé la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2024 «Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine» sous le thème : Personnes d'ascendance africaine : reconnaissance, justice et développement ;

La Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, lors de sa trente-deuxième session ordinaire en février 2019, a adopté une Déclaration sur la reconnaissance par l'UA du 400ème anniversaire de la traite négrière transatlantique - *Assembly/AU/Decl.2(XXXII).* Dans cette déclaration, la Conférence, entre autres :

i. a réaffirmé (notre) engagement en faveur de l'unité des peuples africains, de l'édification d'une Afrique intégrée, de la création de liens culturels, politiques, sociaux et économiques qui favorisent le rêve panafricaniste de tous les peuples d'ascendance africaine ;

ii. a exhorté tous les États membres de l'Union à envisager des politiques d'immigration, économiques, culturelles et sociales qui permettent aux Africains issus des victimes et des survivants de la traite transatlantique des esclaves de renouer et de se réengager avec leurs frères du continent africain ;

L'Union africaine, dans le contexte de l'Acte constitutif, a mis en place des institutions, adopté des politiques et des cadres, y compris l'Agenda 2063, pour faire avancer les objectifs de l'Union, qui sont notamment les suivants :

i. Réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et les peuples d'Afrique ;

ii. Encourager la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

iii. Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent ;

iv. Créer les conditions nécessaires qui permettent au continent de jouer le rôle qui lui revient dans l'économie mondiale et dans les négociations internationales.

L'Agenda 2063 a été adopté par les États membres de l'Union africaine en tant que plan directeur et schéma directeur de l'Afrique pour transformer l'Afrique en la puissance mondiale de l'avenir. Il s'agit du cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement durable et sans exclusive, et constitue une manifestation concrète de la volonté panafricaine d'unité, d'autodétermination, de liberté, de progrès et de prospérité collective poursuivie dans le cadre du panafricanisme et de la Renaissance africaine.

L'aspiration numéro deux (2) de l'Agenda 2063 parle d'un «continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance de l'Afrique». L'Afrique s'engage à avoir des liens dynamiques et mutuellement bénéfiques avec sa diaspora

Il existe un lien important entre le développement durable, d'une part, et la paix et la sécurité, d'autre part ; à cet égard, un partenariat solide entre les Africains, la diaspora africaine et toutes les personnes d'ascendance africaine offre de grandes possibilités de mobiliser d'importantes ressources, tant humaines que financières, pour la création d'emplois, la prestation de services publics, la transformation économique et le développement humain en Afrique, ce qui renforcera la stabilité de la sécurité sur le continent et permettra de réaliser l'objectif du programme africain visant à faire taire les armes à feu d'ici à 2020.

Le fort héritage culturel entre l'Afrique, sa diaspora et les personnes d'ascendance africaine est un ingrédient important pour promouvoir la cohésion nationale. La coopération et la collaboration entre l'Afrique, sa diaspora et les personnes d'ascendance africaine offrent des possibilités de partager d'importantes leçons sur la manière d'embrasser la diversité pour forger des sociétés intégrées et inclusives, condition préalable à la bonne gouvernance.

La diaspora africaine et les personnes d'ascendance africaine réparties à travers le monde sont mieux placées pour faire pression et galvaniser le soutien à l'Afrique et aux initiatives africaines dans les pays où elles vivent. En s'associant à la diaspora et aux personnes d'ascendance africaine, l'Afrique pourra les appeler à être ses défenseurs dans leurs domaines de compétence respectifs, à plaider en faveur de l'Afrique et à faire pression sur les décideurs pour qu'ils adoptent des politiques pro-africaines.

Objectif de la Déclaration :

1. Réaffirmer les liens culturels solides entre le peuple africain, la diaspora africaine et tous les peuples d'ascendance africaine ;

2. Reconnaître le rôle important que la diaspora africaine et les personnes d'ascendance africaine peuvent jouer ainsi :
   i. Promouvoir l'Afrique et le programme africain ;

ii. Faire progresser l'engagement de l'Afrique en faveur d'une Afrique intégrée, pacifique et prospère, et en particulier l'aspiration à faire taire les armes d'ici 2020 ;

iii. Combler l'écart entre les besoins en financement et en ressources humaines pour la mise en œuvre du programme africain ;

iv. Fournir des compétences et des expériences qui peuvent faire avancer la cause de la paix, de la stabilité et du développement durables, en s'attaquant aux moteurs des conflits dans la société.

3. Donner un élan politique à un partenariat entre l'Union africaine et les pays de la CARICOM, des Caraïbes et du Pacifique ; et aider à faire progresser l'engagement de l'Afrique en faveur d'une Afrique intégrée, pacifique et prospère ;

4. Fournir une bonne volonté politique et une affirmation pour les activités visant à forger des liens plus étroits avec la diaspora africaine et les personnes d'ascendance africaine, y compris le sommet Afrique - CARICOM proposé en 2020, qui sera accueilli par le Kenya au début de 2020, et le sommet R400 qui sera accueilli par le Ghana en août 2020 ;

5. Approuver la tenue d'un sommet entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en 2021, et inviter les États membres qui sont en mesure de le faire à proposer d'accueillir ce sommet.

Ambassade du Kenya,
Addis Abeba.
23 décembre 2019

Projet de déclaration sur la promotion d'une collaboration et d'une coopération plus étroites entre l'Union africaine, la diaspora africaine (6e région), les personnes d'ascendance africaine et la région des Caraïbes et du Pacifique

Nous, Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis le 10 février 2020 à Addis-Abeba (Éthiopie) pour notre trente-troisième session ordinaire ;

Évoquant l'unité des peuples africains, liés par le voisinage, les affinités culturelles, les expériences historiques, nos luttes communes pour l'indépendance et la dignité, notre héritage de civilisation et notre destin commun avec tous les peuples d'origine africaine ;

Réaffirmant notre attachement à l'unité des peuples africains, à l'édification d'une Afrique intégrée, pacifique et prospère, à l'établissement de liens culturels, politiques, sociaux et économiques qui favorisent le rêve panafricaniste chez tous les peuples d'ascendance africaine :

Reconnaissant le rôle important joué par les panafricanistes et les peuples d'ascendance africaine sur de nombreux continents dans les luttes et mouvements de libération en Afrique ;

Inspirés par la Résolution 68/237 de l'Assemblée générale des Nations Unies, par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2024 «Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine» sous le thème : Personnes d'ascendance africaine : reconnaissance, justice et développement ;

Déterminés à explorer et à exploiter les liens historiques entre l'Afrique et toutes les personnes d'ascendance africaine en 2019 dans le cadre de la commémoration du 400e anniversaire de la traite transatlantique des esclaves ;

Rappelant la déclaration de notre Conférence sur la reconnaissance par l'UA du 400ème anniversaire de la traite négrière transatlantique, adoptée lors de notre trente-deuxième session ordinaire le 11 février 2019, par laquelle nous avons, entre autres, exhorté tous les États membres de l'Union à envisager des politiques d'immigration, économiques, culturelles et sociales qui permettent aux Africains issus des victimes et des survivants de la traite négrière transatlantique de renouer et de se réengager avec leurs frères du continent africain ;

Par les présentes :

1. *Affirmons* les liens culturels et historiques étroits entre les peuples d'Afrique, la diaspora africaine et toutes les personnes d'ascendance africaine et nous engageons à renforcer ces liens afin de réaliser les aspirations de tous nos peuples à la paix et à la stabilité, à la reconstruction et au développement après les conflits et à la transformation de nos économies pour assurer la prospérité de tous les peuples africains et de toutes les personnes d'ascendance africaine;

2. *Notons avec satisfaction* le dialogue sur la reconnaissance par l'UA du 400ème anniversaire de la traite transatlantique des esclaves, organisé

par S.E. M. Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya, le 11 février 2019, au cours duquel un certain nombre de dirigeants africains ont promis de renforcer leur engagement et leurs liens avec toutes les personnes d'ascendance africaine ;

3. *Notons également avec satisfaction* le programme de manifestations et de sommets organisés dans le cadre de la commémoration du 400e anniversaire de la traite transatlantique des esclaves, notamment le Sommet R400 qui s'est tenu du 27 au 29 septembre 2019 à Charlotte (Caroline du Nord), qui a servi de forum pour la célébration culturelle, l'échange d'informations, d'espace pour encourager le leadership, de plateforme de projets ayant un impact sur l'agriculture, le commerce, l'éducation, l'autonomisation et le leadership des femmes, la sécurité alimentaire, les soins de santé et l'investissement dans la prochaine génération ;

4. *Saluons avec satisfaction* l'engagement pris par le Kenya d'accueillir un sommet Afrique-CARICOM en 2020 pour faire progresser le programme d'intensification de l'engagement et des liens avec toutes les personnes d'ascendance africaine;

5. *Accueillons également avec satisfaction le Sommet du R400 qu'il est proposé* de tenir en août 2020 au Ghana* ;

6. Nous engageons à accueillir un sommet entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en 2021 et, à cet égard, invitons les États membres qui sont en mesure de le faire à proposer d'accueillir ce sommet ;

7. Encourageons tous les États membres à renforcer leurs programmes visant à accroître l'engagement et les liens avec toutes les personnes d'ascendance africaine et à participer aux activités prévues.

* à confirmer avec le Ghana s'ils accueilleront le sommet R400-ÉU en 2020.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2020-02-07

Promoting Closer Collaboration and Cooperation Between the African Union, the African Diaspora (6th Region) People of African Descent and the Caribbean and Pacific Regions (Item proposed by the Republic of Kenya)

African Union

DCMP

https://archives.au.int/handle/123456789/8788

Downloaded from African Union Common Repository